



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire

### RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Nous, Jean-Michel BOUHIN, Maire de la Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande émise par l'entreprise LEFRANCOIS en date du 22 juillet 2014,

Considérant qu'à l'occasion des travaux de busage effectués à Bayenghem-lez-Eperlecques, rue d'Helvelinghem, il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir des accidents,

### ARRETONS

- ARTICLE 1<sup>ER</sup> Interdiction de stationner et la circulation limitée, rue d'Helvelinghem  
A PARTIR DU 25 JUILLET 2014 POUR UN DUREE DE 5 JOURS
- ARTICLE 2 La pose, l'entretien et l'exploitation de la signalisation verticale temporaire et feux tricolores éventuels seront à la charge de la société ainsi que la remise en état de la chaussée et de ses abords.
- ARTICLE 4 Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ardres, Monsieur le Maire de Bayenghem-lez-Eperlecques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.
- ARTICLE 5 Une ampliation du présent Arrêté sera transmise à
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres
  - l'entreprise LEFRANCOIS

Fait à Bayenghem-Lez-Eperlecques, le 24 juillet 2014

LE MAIRE,

JEAN-MICHEL BOUHIN

